

# Le 24 septembre 2019, Défendons nos droits !

**Le président de la république a décidé de s'en prendre aux salariés sous statuts. (Réforme du statut)**

## Le pouvoir d'un président, des banques et leurs stratégies :

Lors de sa campagne électorale, il avait fustigé le statut du fonctionnaire le jugeant obsolète. Dès son arrivée, il a commencé par finaliser la réforme du code du travail imposant comme référence le contrat de droit individuel privé. Restait alors à généraliser son application dans le droit public.

Après La Poste et France Télécom, il a continué de mener sa conquête néolibérale et s'est attaqué à la SNCF pour supprimer le statut des cheminots. La place était libre pour une réforme de la fonction publique concernant un cinquième de la population active !

## Elle a pour effet :

**°La rémunération  
au mérite.**

°L'établissement de plans de départs volontaires ouvrant droit à l'assurance chômage.

*° (Dans le cas où le poste de l'agent est supprimé et si sa reconversion professionnelle n'aboutit pas, La Ville incitera l'agent à utiliser le plan de départ volontaire, en lui vendant le droit à l'assurance chômage !!!)*

°120 000 suppressions de postes de fonctionnaires

°Le recrutement massif de contractuels.

*° A tous niveaux et dans toutes les Catégories en plus des contrats de missions de trois ans pour les Catégories C...*

*°Le personnel devra être plus docile s'il souhaite conserver son travail.)*

**°Un dispositif pour mieux privatiser**

° Les fonctionnaires affectés dans un service faisant l'objet d'une externalisation, vers une entité privée bénéficieront d'un CDI. Celui-ci peut procéder à tout moment au licenciement du fonctionnaire.

